

La petite histoire de l'assainissement collectif à Saint Lambert

1. Une anecdote

Autrefois le hameau de La Brosse n'avait pas l'eau courante. Les propriétaires creusaient des puits, de 10 mètres de profondeur environ pour pomper l'eau souterraine. Pour alimenter le hameau en eau potable un château d'eau a été construit et rempli en pompant l'eau souterraine. Les puits individuels étant devenus inutiles ont ensuite été utilisés pour se débarrasser des eaux usées en faisant fi de la communication éventuelle entre ces puits et la nappe ou était pompée l'eau potable. Dans les années 1970 un collecteur de 50cm de diamètre environ a amené l'eau potable dans la région et le château d'eau a été démoli.

2. Le lotissement des Jardins à La Brosse

Fin des années 1960, sous le règne de Madame BON, maire de la commune, le promoteur PARENGE obtient un permis de construire un lotissement de 25 maisons à La Brosse. Ce permis de construire imposait à ce promoteur la construction d'une installation de traitement collectif des eaux usées au centre du hameau sur le terrain du lotissement (à l'emplacement actuel du boulodrome). Une Association Syndicale Libre (ASL) composée d'élus parmi les propriétaires du lotissement devait gérer cette installation.

La station d'épuration de marque Froment Clavier, pour être moins chère, ignorait les lois fondamentales de la physique et de ce fait était bruyante et malodorante. De plus, le SATESE, un service du Conseil Général venait périodiquement la contrôler et émettait systématiquement des rapports de non-conformité.

Le Président de l'ASL conscient que ces rapports de non-conformité pouvaient conduire à une situation qui ne pourrait être maîtrisée propose au Maire de l'époque de donner à la commune les recettes d'une année de l'ASL en échange de la construction d'une station pour tout le Hameau.

Le Maire accepte alors la proposition de l'ASL, réalise les réseaux nécessaires pour le reste du hameau et fait construire une nouvelle station jouxtant le chemin de la Misère en bordure du bois de la famille De Lagrange ainsi qu'un collecteur la reliant au Nord du hameau. Cette station comportait deux bâches de décantation et un lit de sable pour finir l'épuration. La commune a pris en charge la responsabilité de l'exploitation de cette station d'épuration.

Les bâches de décantation de grande taille étaient insuffisamment résistantes et une a implosé quelque mois après son installation. Cette station a été par la suite réhabilitée et a fonctionné ainsi jusqu'à la fin 2014. L'exploitation de la station d'épuration a été sous-traitée par la commune à une société d'affermage.

En 2013, le Maire obtient que le SIAHVY (Syndicat Interdépartemental de la Haute Vallée de l'Yvette) accepte d'en assurer l'exploitation en préparation du raccordement du hameau au collecteur d'eau usée de la Goutte d'Or la reliant à Valenton. Cette opération a permis au SIAHVY de constater que le collecteur dans le lotissement en fibrociment a été fragilisé et cassé par endroit. Il a été donc remplacé par un collecteur en fonte plus résistant. Ces opérations ont été intégralement prises en charge par le SIAHVY.

Le raccordement des eaux usées du hameau de La Brosse à Valenton a nécessité la création d'un poste de relèvement que le SIAHVY a fait installer à la sortie du hameau au point bas vers la forêt. Deux pompes de relevage dont une en secours refoulent les eaux usées via un nouveau collecteur vers le Mesnil Sevin, lequel était déjà connecté au réseau allant à l'usine de traitement parisienne de Valenton (SIAAP).

Par ce raccordement se sont achevés 45 ans de gestion individuelle et communale des eaux usées pour le Hameau de La Brosse.

Le prix de l'eau à La Brosse est aujourd'hui environ 3,45 €/m³ mais aurait dû être augmenté une première fois en janvier 2015 à environ 5,00 €/m³. Suite à la signature de la convention pour le transfert de la compétence assainissement au SIAHVY en juillet 2017 il aurait dû baisser à son prix actuel de Janvier 2021, environ 4,50 €/ m³. Plus d'explications sous la rubrique FAQ du site web.

3. Le lotissement du clos de Launay

Comme pour les jardins de La Brosse, le promoteur à l'origine de la création du Clos de Launay a aussi été contraint d'assainir ses maisons en collectif.

La Mairie a accordé le lotissement du Clos de Launay à M. Andrieu (AVIAM), moyennant un certain nombre de conditions (voirie, etc.) dont la construction d'une « véritable » station d'épuration. La voirie a été faite et lorsque tous les terrains ont été vendus, M. Andrieu s'est mis en faillite et a disparu sans avoir réellement finalisé le volet épuration du lotissement, laissant le problème entre les mains et à la charge de la mairie. Il en résulte le traitement non existant et honteux qui persiste encore aujourd'hui et qui obligeait la mairie à procéder à des vidanges régulières et coûteuses.

Une autre des conditions était que les riverains du Clos de Launay pourraient se raccorder au « réseau collectif » du Clos de Launay, certes une aberration en vue de son état réel mais part intégrale des accords. C'est ainsi que des maisons jouxtant le Clos de Launay mais donnant sur la route de Port Royal ont pu rejoindre le réseau collectif du Clos de Launay.

Le « système d'assainissement » construit au croisement du chemin de la chasse avec le Rhodon consiste seulement en trois bacs de décantation. Les effluents de cette installation, bien sûr non conforme, sont rejetés directement dans le Rhodon. Pour limiter la pollution, il est nécessaire de vidanger ces fosses fréquemment, avant qu'un éventuel débordement des eaux usées chargées puisse se faire. Aucun moyen de contrôle de remplissage de ces tampons existe et on peut imaginer le côté laborieux et peu performant de son exploitation. Comme pour La Brosse, la responsabilité de l'assainissement est restée à la charge de la commune pendant des longues années.

Avant la signature du transfert de la compétence assainissement au Siahvy, le prix de l'eau pour les habitants raccordés du Clos de Launay se constituait d'environ 2 €/m³ pour l'eau potable et 1,09 €/m³ de redevance assainissement récoltée par la mairie. Toute taxe comprise le prix global s'élevait à environ 3,45€/m³.

La redevance assainissement versé à la mairie par les habitants du Clos de Launay couvre une partie seulement des frais de vidange des trois tampons. Ces vidanges répétitives coutaient plusieurs milliers d'euros à la commune.

Depuis la signature en Juillet 2017 de la convention pour le transfert de la compétence assainissement entre St Lambert et le Siahvy le prix de l'eau du Clos de Launay aurait dû augmenter. Il serait composé d'environ 2 €/m³ pour l'eau potable et 2,12 €/m³ (prix de 2020) de la redevance assainissement récoltée par le Siahvy. Toute taxe comprise le prix réel global s'élève à environ 4,5€/m³.

Ce prix sera appliqué et facturé à partir de janvier 2021 par le Siahvy.

4. Le bourg de St Lambert des Bois

Pendant 30 à 40 ans, plusieurs tentatives ont existé de régler définitivement la question de l'assainissement collectif du bourg. La suite ci-dessous ne se veut pas complète car trente à quarante ans d'histoire ne rentrent que difficilement dans une page

A l'époque, peu après la création de la station de La Brosse proche de la forêt et de la Vallée de la misère, la décision avait été prise par le conseil municipal en place de doter, après La Brosse, également le bourg d'une station collective d'épuration d'eau. Hélas, les mésaventures avec une des cuves de décantation de la station d'épuration de La Brosse (on se demande si le contrôleur technique ou la maîtrise d'œuvre ont effectué un travail sérieux, associés à ce projet ...) ont demandé un investissement supplémentaire. Le budget initialement alloué à la création de la step du bourg est alors parti dans la réhabilitation de la step de La Brosse.

Parmi d'autres projets, par la suite, une canalisation descendant la vallée en passant par Milon vers St Remy a été imaginé qui aurait pu relier St Lambert à la station de Valenton. Le fond de Vallée ne s'y prête guère.

Un autre projet en fin 2008 prévoyait, en plus de la création des réseaux pour le bourg, de refouler les eaux usées vers le collecteur de la Goutte d'or afin qu'elles puissent s'écouler gravitairement vers la step de Valenton. Ce projet consistait à créer deux postes de refoulement successifs afin de passer la crête de la vallée proche du centre Port Royal. Techniquement, le projet était tout à fait faisable.

L'AAVRE n'était pas d'accord avec ce projet de refoulement vers le collecteur de la Goutte d'Or. L'AAVRE réitère alors le 1^{er} mars 2010, dans un courrier adressé à Danielle Tacyniak, alors en charge du dossier de l'assainissement pour l'équipe municipale de l'époque, sa demande (déjà formulé précédemment le 15/12 /2008) :

« En conséquence, nous demandons que la commune initie une nouvelle étude plus précise et approfondie, permettant de vraiment comparer les différents scénarios techniques et financiers, en

concertation avec l'Agence de l'eau et en tenant compte des directives de l'assainissement collectif en milieu rural. Nous souhaitons qu'une étude sérieuse sur un assainissement collectif local, avec une station naturelle d'épuration à lits filtrants de végétaux, comme préconisé par l'Agence de l'Eau dans son étude de 1997-98, soit présentée. Notre fond de vallée dispose en effet de terrains propices pour ce type d'installation, qui serait, de surcroît, économique en investissement et en fonctionnement »

Le projet de refoulement vers La Goutte d'or a été abandonné par la municipalité à la suite d'un changement de politique de l'Agence de l'eau AESN, qui préconisait dorénavant le traitement à la source. Le traitement des eaux usées de St Lambert est alors redevenu local. C'est pour cela que l'équipe municipale en place a relancé en 2013 un appel d'offre à la maîtrise d'œuvre pour une étude de création des réseaux d'eaux usées dans le bourg.

Sur la lancée de ces études, en 2014, la poursuite du projet de réseau d'assainissement et la création d'un assainissement collectif a été voté par le conseil municipal. Lors du passage du POS vers le PLU actuel, un zonage d'assainissement a dû être réalisé (pas de PLU sans zonage d'assainissement). Le zonage d'assainissement a confirmé le passage en assainissement collectif pour le bourg et a défini les limites entre assainissement collectif AC et les habitations restant en Assainissement Non Collectif ANC.

Enfin, les études aboutissent par l'établissement du projet du réseau des eaux usées du bourg et de la station d'épuration d'eau usée (type filtre planté de roseaux) en sortant du bourg vers Milon, réalisé par le SIAHVY et le transfert de la compétence assainissement par la commune au SIAHVY. Vous trouverez la description de ce projet dans la rubrique « projet » [Le projet d'assainissement | Assainissement Saint Lambert des Bois](#)